Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

2026-392

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE

portant sur
l'autorisation d'une vente au déballage
le dimanche 27 septembre 2026
rues Le Chatelier, Cense Balque, parc du Kiosque, Gaston Chevalier

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Madame Valérie LERIQUIER, présidente du Comité des Fêtes de Molinghem, domiciliée à ISBERGUES au 128 rue basse, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

Article 1er : Madame Valérie LERIQUIER est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, rues Le Chatelier, Cense Balque, parc du Kiosque, Gaston Chevalier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 22 SEP. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 22 SEP. 2026